Image not found or type unknown

Au dernier des vivants vente du bien

Par **alain maccio**, le **30/11/2008** à **22:58**

Bonjour,

Pouvez-vous me clarifier ' au dernier des vivants ' voila un couple marié est qui font un testament en faveur de l'autre époux est que le dernier vivant à le droit de vendre le bien (maison).

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés